



Conformément aux dispositions de la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018, LE LIKES La Salle a établi son index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'index 2023 calculé sur les données 2022 est de 87 points sur 100.

- Indicateur écart de rémunération : 39 points sur 40
- Indicateur écart de taux d'augmentations individuelles : 25 points sur 35
- Indicateur retour de congés maternité : non calculable
- Indicateur hautes rémunérations : 10 points sur 10

Soit un total des indicateurs calculables de 74 points sur 85 points maximum. Le résultat final de l'index recalculé est de 87 points sur 100.